

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 décembre 2018

LOI DE PROGRAMMATION 2018-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1503)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL500

présenté par
M. Paris, rapporteur

ARTICLE 41

À la deuxième phrase de l'alinéa 2, substituer au mot :

« elle »

les mots :

« la déclaration ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.